



AVIS OFFICIEL VOTATIONS DU 18 JUIN 2023

L'assemblée primaire de la commune municipale de Sion est convoquée le 18 juin 2023 pour se prononcer sur le rejet ou l'acceptation des objets suivants :

Objets fédéraux:

1. *Arrêté fédéral du 16 décembre 2022 sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises) (FF 2022 3216).*
2. *Loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI) (FF 2022 2403).*
3. *Modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19) (RO 2022 817).*

Objet cantonal:

1. *Aucun*

Objet communal:

1. *Fusion des communes municipales de Sion et de Veysonnaz*

Possibilités de vote

1. Au bureau de vote

Vous pourrez voter au bureau de vote sur présentation de la feuille de réexpédition valant carte civique, soit en utilisant le matériel reçu, soit en utilisant celui à disposition dans les isoloirs.

Le bureau de vote du Casino (Grand-Pont) sera ouvert :

Le dimanche 18 juin 2023 de 9H00 à 12H00

2. Par correspondance

Vous devrez utiliser le matériel qui vous aura été transmis et retourner l'enveloppe de transmission affranchie à vos frais à « Ville de Sion, case postale, 1950 Sion 2 » en veillant à poster votre envoi suffisamment tôt, de manière à ce qu'il parvienne à la Municipalité au plus tard le vendredi précédant le scrutin à 17h00 (heure limite). Selon la loi, tout envoi insuffisamment affranchi sera refusé.

Vous aurez aussi la possibilité, plutôt que de la poster, de déposer simplement votre enveloppe de transmission non affranchie dans l'urne installée et scellée au guichet de la Police, à la rue de Lausanne 23.

Ce dépôt pourra être fait dès le lundi 22 mai 2023, chaque jour de 08h00 à 12h00, et de 13h30 à 17h00 jusqu'au vendredi qui précède le scrutin.

En tout état de cause, nous vous invitons à bien lire les instructions mentionnées sur la feuille de réexpédition valant carte civique.

LA CHANCELLERIE

Sion, mai 2023